

Objet : Nantes – 11 rue Geoffroy – Classement de la parcelle cadastrée OS433

Réf. : 3.5.1

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2024-1045 du 28 novembre 2024, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée OS433 située 11 rue Geoffroy sur la commune de Nantes,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise de la voirie à l'usage direct du public,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

**Décide**

Article 1. Nantes – 11 rue Geoffroy – Classement de la parcelle cadastrée OS433

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **19 DEC. 2024**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le  
**23 DEC. 2024**